



ENTREPOT EN SOUS-SOL BATIMENT A3 – 85 M² DISPONIBLE SECTEUR Fruits & Légumes

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Entrepôt situé au sous-sol du bâtiment A3, d'une superficie de 85m². Le local est livré brut, et l'ensemble des travaux d'aménagement sera à la charge exclusive du candidat, sous réserve de la validation préalable de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation et secteur : Idéalement situé au cœur du secteur Fruits & Légumes, « avenue de Bourgogne », proche du péage Porte de Chevilly-Larue (E1).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Venez découvrir
votre future
adresse !



- **Bâtiment** : A3
- **ESI concernés** : 01/A3/SS/Z/047
- **Surfaces** : 85m² d'entrepôt
- **Disponibilité du bien** : immédiate
- **Descriptif technique** :
 - Activité de stockage et préparation de commande de fruits et légumes sans vente ni présence physique acheteurs
 - Respect des activités du secteur
 - Non divisible et non extensible en surface
 - Tous les travaux d'aménagement et d'entretien sont à la charge du preneur.

Demandez à visiter ce bien ! 06 85 66 77 66



LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Convention d'occupation précaire de 3 ans

	REDEVANCES (€HT/M²/AN)	CHARGES (€HT/M²/AN)	DEPOT DE GARANTIE TTC
Entrepôt SS	104,28 €	16,44 €	3.078 €

- Tarifs applicables en 2026 selon arrêté préfectoral N°2025-05141 du 19 décembre 2025

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 71 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.

**DOSSIER DE CANDIDATURE
À ADRESSER AVANT
LE 15/09/2026 à 16H00**



Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.



LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15%

-  Produits d'origine française. ★ ★
-  Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
-  Produits transformés en France. ★
-  Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★ ★ ★
-  Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★ ★ ★
-  L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★ ★ ★
-  Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★ ★ ★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

ANTHONY NOUIOUI

Direction commerciale

anthony.nouioui@semmaris.fr

+33 6 85 66 77 66



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr